

2024-050

**CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AGENT SOCIAL
A TEMPS NON COMPLET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le deux décembre 2024, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD, Rose PAVIET.
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Absents :

Madame Anne Marie CHENAL
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président explique qu'un des agents de l'EHPAD est en arrêt maladie depuis plusieurs mois et a sollicité une reconnaissance en longue maladie. Dans l'attente de connaître les conclusions du Conseil médical sollicité pour avis sur ce dossier, et au regard des difficultés à procéder au remplacement de l'agent en maladie, il propose, dans un premier temps, de créer un poste non permanent à TNC, à raison de 14 h / semaine, seule possibilité qui s'offre à l'EHPAD à ce jour.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code général de la Fonction Publique territoriale,

APPROUVE la création d'un poste non permanent d'agent social (ouvert aux 3 grades), à temps non complet (14 h/semaine) et ce, pour une durée de 3 mois à compter de la date d'embauche,

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat qui répondra au mieux aux besoins des services.

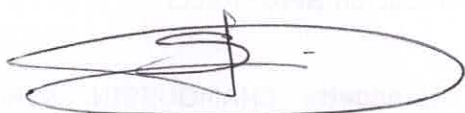
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 10 DECEMBRE 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

